

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2232

7 septembre 2012

SOMMAIRE

amp group	107114	European United Bakeries S.A.	107110
Anglo American Finland Holdings 2	107127	Euro-Technique Services S.à.r.l.	107109
Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.	107134	Eurov Company S.A.	107093
CEREP S.à r.l.	107097	False Moustache S.A.	107112
Classic Line S.A.	107093	FBK Audit S.à r.l.	107108
Cleaning Management Services S.à r.l. ..	107099	FBS Luxembourg S.à r.l.	107111
Compradore S.A. SPF	107093	Fertifin S.A.	107111
CP Partners S.A.	107094	Fertifin S.A.	107127
CSP Equity Investment, S.à r.l.	107094	Fiberman S.C.A.	107117
Dizzy S.à r.l.	107094	Ficop Investments S.A.	107127
DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l. ..	107090	Financière CM S.A.	107104
Eastern Opportunities S.A., SICAV-FIS .	107104	Fincherry S.A.	107130
Eastern Opportunities S.A., SICAV-FIS .	107094	Fiseco S.à r.l.	107095
EEL Investments S.à r.l.	107104	Foodimpex S.A.	107117
EIGER Ventures S.à r.l.	107104	Freighter Leasing S.A.	107113
Electrotechnique du Luxembourg S.A. ..	107108	Gate Gourmet Holding I S.à r.l.	107113
Elita S.à r.l.	107108	Geosite S 2 S.à r.l.	107136
Epsom Estate S.A.	107108	Glendevon King Global Fund SICAV-SIF	107136
Erised S.A.	107103	GRIKK S.A.	107136
Escalet Property S.A.	107093	Immobilière Sanem SA	107111
Eschbour Participations S.à r.l.	107108	Immowa	107111
ESO Luxco II S.à r.l.	107109	Intranor S.A.	107117
Espace Jeux & Creations, s.à r.l.	107090	Logix XV S.à r.l.	107118
Euroccasion S.à r.l.	107109	Profilo Sicav	107130
EURO EJENDOMME Hotelfonds I SICAV- FIS	107105	PW German Shopping Centre Fund	107109
Europa Real Estate III S.à r.l.	107103	Starbev Holdings Sàrl	107105
European Paper Group s. à r.l.	107110	Tyco International Finance S.A.	107110
		World Productions Group	107130

Espace Jeux & Creations, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4939 Bascharage, 17, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 108.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102222/9.

(120140158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 170.621.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August, before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

there appears:

DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Sole Shareholder),

represented by François Bernard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg and in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 19 July 2012, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have never been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 400,000 (four hundred thousand euro) to bring the share capital from its current amount to EUR 412,500 (four hundred and twelve thousand five hundred euro) by the issuance of 400,000 (four hundred thousand) new shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the New Shares);

(2) Subscription to and payment of the New Shares;

(3) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the issuance of the New Shares;

(4) Amendment to the register of the Company in order to reflect the issuance of the New Shares with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the register of the Company;

(5) Amendment of the first paragraph of article 7 of the Articles to increase the amount of the authorised share capital; and

(6) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 400,000 (four hundred thousand euro) to bring the share capital from its current amount to EUR 412,500 (four hundred and twelve thousand five hundred euro) by the issuance of the New Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to:

(1) subscribe to the New Shares; and

(2) fully pay them up by a contribution in kind consisting in receivables held by the Sole Shareholder in an aggregate amount of EUR 2,000,000 (two million euro) (the Contribution).

The value of the Contribution is allocated as follows:

(1) an amount of EUR 400,000 (four hundred thousand euro) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of EUR 1,600,000 (one million six hundred thousand euro) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to EUR 2,000,000 (two million euro).

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles which shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is fixed at four hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 412,500), represented by four hundred and twelve thousand five hundred (412,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of the Company in order to reflect the issuance of the New Shares and hereby empower and authorise any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first article 7 of the Articles of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 7. Authorised capital of the Company.** The authorised capital of the Company is set at two billion euro (EUR 2,000,000,000) represented by a maximum of two billion (2,000,000,000) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately three thousand euro (€ 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, declares that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the undersigned notary further declares that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, comparaissent

DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par François Bernard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant de prendre acte des points suivants:

I. L'Associé Unique détient ensemble l'intégralité du capital social de DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été

constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 19 juillet 2012, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II. L'Associé Unique désire passer des résolutions sur les points suivants:

(1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de 400.000 EUR (quatre cent mille euros) pour le faire passer de son montant actuel à 412.500 EUR (quatre cent douze mille cinq cents euros) par voie d'émission de 400.000 (quatre cent douze mille cinq cents) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales);

(2) Intervention, souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales;

(3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales;

(4) Modification du registre de la Société pour refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société d'effectuer, par sa seule signature, au nom de et pour le compte de la Société, l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de la Société;

(5) Modification du premier paragraphe de l'article 7 des Statuts afin d'augmenter le montant du capital autorisé; et

(6) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 400.000 EUR (quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel à 412.500 EUR (quatre cent douze mille cinq cents euros) par voie d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de:

(1) souscrire les Nouvelles Parts Sociales; et

(2) les libérer intégralement par un apport en nature consistant en des créances détenues par l'Associé Unique d'un montant total de 2,000,000 EUR (deux millions d'euros) (l'Apport).

Le montant de l'Apport sera alloué de la manière suivante:

(1) un montant de 400.000 EUR (quatre cent mille euros) sera alloué au compte capital de la Société; et

(2) un montant d' 1.600.000 EUR (un million six cent mille euros) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'Apport est confirmée par un certificat émis par la Société et Trout (le Certificat) qui confirme inter alia que la valeur de l'Apport équivaut au moins à 2.000.000 EUR (deux millions d'euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre cent douze mille cinq cent euros (412.500 EUR), représenté par quatre cent douze mille cinq cent (412.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de la Société pour refléter l'émission de la Nouvelle Part Sociale et donne pouvoir et autorisent tout gérant de la Société à effectuer, au nom et pour le compte de la Société, l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de la Société et toutes formalités y relatives.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Capital autorisé de la Société.** Le capital autorisé de la Société est fixé à deux milliards d'euros (2.000.000.000 EUR) représenté par un maximum de deux milliards de parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais en rapport avec le présent acte s'élève approximativement à trois mille euros (€ 3.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français. A la requête dudit mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé en date des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci a signé avec le notaire le présente acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101504/157.

(120139050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Eurov Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102228/9.

(120139920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Classic Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.751.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue à Mamer le 06 juin 2011

«Discussions - resolutions:

Après délibération, l'Assemblée à l'unanimité,

DECIDE

De renouveler, à l'unanimité, et pour une nouvelle période de six ans, qui se terminera directement après l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2017, les mandats suivants:

- Monsieur Jean-Philippe RADOUX, domicilié rue la Coullée 14 A – 6661 Houffalize, en qualité d'administrateur délégué.

- Monsieur Jean-Philippe RADOUX, domicilié rue la Coullée 14 A – 6661 Houffalize, en qualité d'administrateur.

- Madame Katia ZIANE, domiciliée rue la Coullée 14 A – 6661 Houffalize, en qualité d'administrateur.»

Référence de publication: 2012102146/17.

(120139912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Compradore S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 29.471.

EXTRAIT

L'un des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Welf Georg ATZBERGER, réside désormais à l'adresse suivante:

- 552-23-1 Jalan Tanjong Bungah, Skyhome, 11200 Penang, Malaisie.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Pour COMPRADORE S.A., SPF

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012102154/14.

(120139934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Escalet Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102201/10.

(120139696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

CP Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 156.635.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société en date du 15 juin 2012

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de la société SV SERVICES Sàrl de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.
2. de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société ACCOUNTIS S.A, ayant son siège social au 4, Rue Jean-Pierre Probst à L-2352 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B146381. Sa mission commencera par la revue des comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme
Clemency, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102160/17.

(120139880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

CSP Equity Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.270.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.859.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102165/11.

(120140737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Dizzy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 97.479.

Extrait du procès-verbal de la décision du Gérant Unique du 27 juillet 2012.

Le Gérant Unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9-11, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIZZY S.à r.l.
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012102178/13.

(120139668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Eastern Opportunities S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.101.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 8 August 2012

L'Assemblée réélit ERNST & YOUNG, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Certifié sincère et conforme
Pour EASTERN OPPORTUNITIES S.A., SICAV-FIS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012102204/13.

(120139914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Fiseco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.647.

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. ACTA PRIV S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue de la Gare, L- 7535 Mersch, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59923, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Nico AREND, ayant son adresse professionnelle au 12, rue de la Gare, L- 7535 Mersch;

2. Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, né à Luxembourg le 21 mai 1953 ayant son adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich, ici représenté par Monsieur Nico AREND, précité en vertu d'une procuration donnée sou seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante, es qualités qu'elle agit, et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que ACTA PRIV S.A. et Monsieur Carlo FISCHBACH déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée FISECO S. à r.l. avec siège social à L - 7535 Mersch, 12 rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 29647, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 1988 publié au Mémorial C numéro 132 du 16 mai 1989 (la «Société»);

- que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch en date du 28 juin 2002 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1573 du 2 novembre 2002,

- que le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille (500.000,-) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cents (400,-) euros chacune.

- que l'ordre du jour est le suivant:

- création en cas de pluralité de gérants d'un conseil de gérance dont les membres seront répartis en 3 classes de gérants A, B et C;

- modification des pouvoirs de signature vis-à-vis des tiers de sorte que dorénavant la Société soit liée dans toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant de Classe A ou par la signature conjointe d'au moins un gérant de Classe B et d'au moins un gérant de Classe C, ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

- modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société.

- répartition des gérants en fonction Messieurs Nico AREND et Carlo FISCHBACH dans la Classe de gérants A.

- nomination pour une durée indéterminée de deux gérants de Classe B Monsieur Aly GEHLEN et Madame Sylvie WINKIN-HANSEN et d'un gérant de Classe C Monsieur Laurent FISHBACH.

- acomptes sur dividendes et modification de l'article 16 es statuts de la Société.

Sur ce, les comparants représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société se sont constitués en assemblée générale et, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que dans le cas d'une pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance dont ses membres seront répartis en gérants de Classe A, de Classe B et en gérants de classe C.

L'assemblée générale décide également que dans le cas d'une pluralité de gérants, la Société sera engagée vis à vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant de Classe A ou par la signature conjointe d'au moins un gérant de Classe B et d'au moins un gérant de Classe C ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Aussi, l'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui sera libellé dorénavant comme suit:

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de gérants de Classe A, de gérants de Classe B et de gérants de Classe C.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, société sera engagée vis à vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant de Classe A ou par la signature conjointe d'au moins un gérant de Classe B et d'au moins un gérant de Classe C, ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de désigner pour une durée indéterminée les gérants actuellement en fonction en qualité de gérants de Classe A à savoir:

Monsieur Nico AREND, précité, gérant de Classe A.

Monsieur Carlo FISCHBACH, précité, gérant de Classe A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer deux gérants de Classe B et un gérant de Classe C pour une durée indéterminée comme suit:

1. Monsieur Aly GEHLEN, ingénieur, né le 30 août 1963 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, gérant de Classe B; et

2. Madame Sylvie WINKIN-HANSEN, employée privée, née à Wiltz, le 8 février 1973, ayant son adresse professionnelle au 12, rue de la Gare, L- 7535 Mersch, gérant de Classe B.

3. Monsieur Laurent FISCHBACH, précité, employé privé, né le 29 mars 1985 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 298, avenue Gaston Diderich, L- 1420 Luxembourg, gérant de Classe C.

Quatrième résolution

L'assemblée générale d'insérer un paragraphe additionnel en fin de l'article 16 des statuts de la Société portant sur les dividendes intérimaires.

L'article 16 se lira dorénavant comme suit:

Art. 16. L'excédent favorable du bilan déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaire ou utiles par les associés constitue le bénéfice de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le gérant unique ou conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Dont procès-verbal, passé à Mersch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Nico Arend, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 juillet 2012. LAC / 2012 / 35936. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102252/131.

(120139676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

CEREP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.245.

In the year two thousand and twelve, on the first of August;

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

CEREP FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.244,

here represented by Flora Gibert, employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 26 July 2012; and Carlyle Europe Real Estate Partners L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, and registered with the Trade Register of Delaware under number 3403947,

here represented by Flora Gibert, employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 23 July 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of CEREP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.245 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 90, page 4280, dated 17 January 2002. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 20 December 2006, published in the Mémorial number 626, page 30042, dated 17 April 2007.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will consequently run from 1st January to 31 December of each year, such change of financial year being reflected in article 15 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Second resolution

For the avoidance of doubt, the Shareholders acknowledge and resolve that the current financial year which started on 1st July 2012, will close on 31 December 2012 and that the first subsequent financial year will start on 1st January 2013 and will end on 31 December 2013, and that the second subsequent financial year will start on 1st January 2014 and will end on 31 December 2014.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by its name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

CEREP FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.244,

ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 26 juillet 2012.

Carlyle Europe Real Estate Partners L.P., un limited partnership, existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Register of Delaware sous le numéro 3403947,

ici représentée par Flora Gibert, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 23 juillet 2012.

Lesdites procurations, signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de CEREP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.245 (la "Société"), constituée par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juin 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial"), en date du 17 janvier 2002, numéro 90, page 4280 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial en date du 17 avril 2007, numéro 626, page 30042.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier avec effet immédiat l'année sociale de la Société, laquelle commencera en conséquence le 1^{er} janvier et se terminera 31 décembre de chaque année, cette modification de l'année sociale étant reflétée dans l'article 15 des Statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

Afin de dissiper tout doute, les Associés prennent acte et décident que l'année sociale en cours, laquelle a commencé le 1^{er} juillet 2012, se terminera le 31 décembre 2012, et que la première année sociale subséquente commencera le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013, et que la deuxième année sociale subséquente commencera le 1^{er} janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2014.

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les personnes comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 03 août 2012. Relation: LAC/2012/37170. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012102134/99.

(120139674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Cleaning Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.688.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le trois août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Laurent Carême, employé privé, né à Etterbeek (Belgique) le 29 avril 1975, demeurant à L-8140 Bridel, 97, rue de Luxembourg.

2.- Monsieur Jean Bernard Genicot, Administrateur de société, né à Uccle (Belgique) le 18 novembre 1940, demeurant à B-1350 Orp-Jauche, rue J. Jadot, 22,
ici représentée par Monsieur Constantin Romas,
en vertu d'une procuration lui donnée.

La procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

3.- Monsieur Constantin Romas, Indépendant, né à Bruxelles (Belgique) le 30 janvier 1974, demeurant à B-1652 Beersel, Gijsselbosstraat, 12.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant pour son compte propre que pour le compte de tiers ou en collaboration avec des tiers: la franchise, la production, la commercialisation, la distribution, la fourniture de produits et/ou de services:

- d'une part, consistant à exploiter et opérer un système de nettoyage mobile ou fixe de véhicules sous tous les aspects dans les entreprises, maisons individuelles, d'habitation, centres commerciaux, hôtels, hôpitaux, cliniques, administrations, etc.;

- d'autre part, contribuant directement ou indirectement à l'amélioration du cadre de vie en général, et, plus spécifiquement, à la propreté, l'hygiène, la désinfection, la désinsectisation, l'entretien et la remise en état, l'esthétique, la sécurité, la qualité de l'air de locaux, bâtiments, lieux, airs, biens d'équipement et de consommation, faune, flore et sites qui font partie de l'environnement, publics ou privés, appartenant à des personnes publics ou privées et notamment des

maisons individuelles d'habitation, immeubles, surfaces commerciales, centres et lieux de loisir, lieux de résidence, hôtels, hôpitaux, cliniques, restaurants, locaux administratifs, lieux publics, centres d'activités, ou plus généralement tous les locaux, bâtiments, matériels.

La société a le droit d'accomplir tous actes se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

La société peut réaliser son objet social personnellement ou en recourant à la sous-traitance, pour son compte ou pour le compte d'autrui, en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 3. La société prend la dénomination de
Cleaning Management Services S.à r.l..

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

La société peut établir des bureaux, agences, succursales ou sièges administratifs partout où la gérance le juge utile au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (€ 100) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que sur les bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 11. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés, laquelle fixera le terme de leur mandat.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

La rémunération du/des gérants est/sont fixée(s) par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées. La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Pour les actes suivants, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) devra obtenir l'accord d'associé(s) représentant plus de la moitié du capital social:

- engagement de personnel,
- achat de véhicules ou biens immobiliers.

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société et réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner un président du conseil. Si un président est nommé, son vote sera compté comme n'importe quel autre vote d'un gérant et non comme une voix prépondérante (décisive en cas d'égalité de voix). Le conseil de gérance peut élire un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira en cas de convocation convenue par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et de présenter l'ordre du jour de la dite réunion.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant par écrit par télécopie, courriel ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, courriel, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courriel un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputé équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants participant à la réunion ou dûment représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par les gérants présents ou représentés.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal, qui pourra être émis selon la procédure juridique ou d'une toute autre manière, devra être signé par le président.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu. L'intégralité des documents formera les circulaires dûment exécutés attestant l'adoption de la résolution. Les résolutions écrites peuvent être intégralement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être délivré avec la signature du président.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, courriel ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 17. Tout associé peut prendre 10 jours ouvrés avant l'assemblée des associés au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 19. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, le texte des résolutions écrites devra être envoyé aux associés, à leurs addresses inscrites au registre des associés tenu par la société, au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposées. Une résolution écrite, approuvée unanimement, peut être adoptée sans avis préalable, à n'importe quel moment.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 20. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par un ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est fait conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans avis préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par un ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la société.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société et les décisions portant sur un changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social.

Titre V. - Dissolution

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille douze.
- La Société reprend à sa charge les actes accomplis par les associés au nom de la société en cours de formation, en ce compris l'acquisition d'une 'master franchise' et le contrat de bail.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de € 1.000,00).

Souscription et Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1.- Monsieur Laurent Carême, soixante-trois (63) parts sociales
- 2.- Monsieur Jean Bernard Genicot, trente-et-une (31) parts sociales
- 3.- Monsieur Constantin Romas, trente-et-une (31) parts sociales

Total: cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un.
2. Le mandat de gérant est exercé à titre gratuit.
3. La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant dans la limite des présents Statuts.
4. La personne suivante a été nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Constantin Romas, Indépendant, né à Bruxelles (Belgique) le 30 janvier 1974, demeurant à B-1652 Beersel, Gijsselsbosstraat, 12.

5. Le siège social de la société est établi au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CAREME L., ROMAS C., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2012. Relation: EAC/2012/10574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 août 2012.

Référence de publication: 2012101451/215.

(120139413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Erised S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.052.

Les comptes annuels pour la période du 23 décembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2012.

Référence de publication: 2012102200/11.

(120140128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Europa Real Estate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.325.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 30 juillet 2012

L'associé unique de la Société a décidé en date du 30 juillet 2012 de réélire Deloitte Audit, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 août 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012102203/18.

(120139654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Financière CM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8350 Garnich, 8, an der Merzel.

R.C.S. Luxembourg B 150.590.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102248/9.

(120139887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Eastern Opportunities S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.101.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EASTERN OPPORTUNITIES S.A., SICAV-FIS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012102205/11.

(120140028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

EEl Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

EEl Investments S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012102209/13.

(120139663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

EIGER Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.411.

Le Bilan au 31 Mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

EIGER Ventures S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012102211/13.

(120139664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

EURO EJENDOMME Hotelfonds I SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 145.762.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 mai 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

fonds d'investissement spécialisé EURO EJENDOMME HOTELFONDS I SICAV-FIS, avec siège social à L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2012102223/17.

(120139973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Starbev Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.453.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the first day of August,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MOLSON COORS NETHERLANDS B.V., a private limited liability company (in Dutch: 'besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid') duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, the Netherlands and its business address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB, Amsterdam, the Netherlands (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 July 2012.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of STARBEV HOLDINGS S.À R.L., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 149.453 and incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Redange-Sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2459 on 17 December 2009.

The Company's articles of association have been amended once pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 27 November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 161 on 26 January 2010.

II. The share capital of the Company currently amounts to one million Euros (EUR 1,000,000), represented by one hundred million (100,000,000) shares with a par value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each.

III. The appearing person, as Sole Shareholder, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the early dissolution of the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers (so called “directors”) of the dissolved Company, namely Mr. Mark Hunter, Ms. Marilen Kenington, Mr. Brian Mackie, Mr. Jacob Mudde, Mr. Martinus C.J Weijermans, Mr. Robert van’t Hoeft for the performance of their duties during their mandates, without any reserve or restriction.

Third resolution

The accounting situation of the Company (including the balance sheet and the profit and loss account) dated August 1, 2012 is presented to the Sole Shareholder. The accounting situation of the Company (including the balance sheet and the profit and loss account) is approved by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder declares that it takes over and assumes all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company, known or unknown at the day of this notarial deed. The Sole Shareholder approves that it is thus vested with all the assets of the Company, if any, and undertakes to settle all and any liabilities of the Company to be wound up, known or unknown at the day of this notarial deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased and that the liquidation of the Company is considered to be done and closed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.

Sixth resolution

The Sole Shareholder declares to proceed with the cancellation of the share’s register as well as any other register as the case may be as a result of the dissolution of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder declares that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze le premier août,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

MOLSON COORS NETHERLANDS B.V., une société à responsabilité limitée valablement constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Prins Bernhardplein 200, 1097 JB, Amsterdam, les Pays-Bas (l’ «Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 31 juillet 2012. Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. Le comparant est actuellement l’associé unique de la société à responsabilité limitée valablement existante sous les lois de Luxembourg sous la dénomination de STARBEV HOLDINGS S.À R.L. ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.453 (la «Société») et constitué aux termes d’un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Redange-Sur-Attert, Luxembourg, en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2459 en date du 17 décembre 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés une fois par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 161 le 26 janvier 2010.

II. Le capital social de la Société est actuellement d'un million d'Euros (EUR 1.000.000 Euros) représenté par cent million (100.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

III. Le comparant, en qualité d'Associé Unique, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute, à savoir M. Mark Hunter, Mme Marilen Kenington, M. Brian Mackie, M. Jacob Mudde, M. Martinus C.J Weijermans, M. Robert van't Hoef pour l'exécution de leurs obligations pendant leurs mandats, sans réserve ni restriction.

Troisième résolution

La situation comptable de la Société (incluant le bilan et le compte de profits et pertes) en date du 1 août 2012 est présentée à l'Associé Unique. La situation comptable de la Société (incluant le bilan et le compte de profits et pertes) est approuvée par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique déclare qu'il prend en charge et assume l'actif, le passif et les engagements de la Société dissoute, connue et inconnue à la date du présent acte notarié. L'Associé Unique accepte de recevoir tout l'actif de la Société, le cas échéant, et s'engage à régler toute dette de la Société dissoute, connue et inconnue à la date du présent acte notarié.

Cinquième résolution

L'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé et que la liquidation de la Société est considérée comme faite et clôturée, sans préjudice car l'Associé Unique assume toutes ses responsabilités.

Sixième résolution

L'Associé Unique déclare procéder à l'annulation du registre des associés ainsi que de tout autre registre le cas échéant en conséquence de la dissolution de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique déclare que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq ans à l'adresse suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101837/134.

(120139570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

E.T.L. S.A., Electrotechnique du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.907.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102212/10.

(120140464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

FBK Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.949.

Cession de parts sociales

En date du 06.08.2012, Monsieur DE CILLIA Roland, né le 16.03.1968 à Luxembourg, Luxembourg, demeurant professionnellement au 47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Monsieur DIDERRICH Jeannot, né le 27.03.1973 à Ettelbruck, Luxembourg, demeurant professionnellement au 47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Madame PRIEUR Nathalie, née le 08.04.1967 à Trêves, Allemagne, demeurant professionnellement au 47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et Monsieur WAGNER Romain, né le 26.06.1967 à Esch/Alzette, Luxembourg, demeurant professionnellement au 47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ont cédé 12 parts sociales chacun à Monsieur BODEN Jean-Marie, né le 14.06.1954 à Luxembourg, Luxembourg.

Monsieur BODEN Jean-Marie détient à présent l'intégralité des 100 parts de la société

Luxembourg, le 06.08.2011.

Pour la société

Référence de publication: 2012102242/18.

(120139877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Elita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8149 Bridel, 38, Val des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 49.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012102215/11.

(120140192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Epsom Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.078.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012102218/10.

(120140593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Eschbour Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9221 Diekirch, 164, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 145.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102220/10.

(120139685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

PW German Shopping Centre Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.469.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique du Fonds en date du 30 juillet 2012

L'actionnaire unique du Fonds:

- approuve les comptes pour la période allant du 17 Octobre 2011 jusqu'à la date de la mise en liquidation du Fonds, les comptes pour la période de liquidation, le rapport du liquidateur ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé du Fonds concernant la liquidation;

- donne décharge (i) aux administrateurs du Fonds pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de la mise en liquidation du Fonds, (ii) au liquidateur pour l'exécution de son mandat dans le cadre du processus de liquidation du Fonds et (iii) au réviseur d'entreprises agréé du Fonds pour l'exercice de sa mission dans le cadre de la liquidation du Fonds;

- prononce la clôture de la liquidation du Fonds et constate que le Fonds a définitivement cessé d'exister en date du 30 juillet 2012; et

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

PW German Shopping Centre Fund (en liquidation volontaire)

Référence de publication: 2012102529/23.

(120139799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

ESO Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.707.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESO LUXCO II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012102221/11.

(120140447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Euro-Technique Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3428 Dudelange, 96, route de Boudersberg.

R.C.S. Luxembourg B 121.801.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012102224/10.

(120139846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Euroccasion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 21, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 107.110.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102225/10.

(120140261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

Il résulte de résolutions prises en date du 31 juillet 2012 que les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant en 2012:

- John Jenkins
- Andrea Goodrich
- Madeleine Barber
- Ravi Tulsyan
- Joe Mandala
- Peter Schieser

Il résulte également de ces mêmes résolutions que Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, a été nommé comme réviseur d'entreprises agréé pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant en 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012102655/23.

(120139987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

European Paper Group s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 7.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN PAPER GROUP S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2012102226/11.

(120140273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

European United Bakeries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.285.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 29 juin 2012

Il a été décidé que:

1. La démission de Monsieur Philippe STANKO, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est acceptée avec effet au 28 juin 2012.

2. Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012102227/16.

(120139752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Immowa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 75.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOWA

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012102323/12.

(120139741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

FBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 317.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 72.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102243/10.

(120140118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Fertifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 123.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERTIFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102244/11.

(120139830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Immobilière Sanem SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.571.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2012

Le conseil d'administration décide de renouveler les mandats des administrateurs comme suit:

- Monsieur CHARLES Marc, né le 13/03/1960 à Bruxelles (Belgique) et domicilié à 166, Rue Victor Hugo B-1410 Waterloo (Belgique).
- Monsieur RENNEBOOG Christophe, né le 13/06/1965 à Ixelles (Belgique) et domicilié à 42, Avenue des Perdrix B-1410 Waterloo (Belgique).
- Monsieur WAUCQUEZ Paul, né le 7/08/1942 à Ixelles (Belgique) et domicilié à 15, Val de la Futaie B-1000 Bruxelles (Belgique).

La FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (Luxembourg) S.à.r.l. RCS Luxembourg B45066 sise au 25A, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes jusqu'à L'AGO de 2015.

Référence de publication: 2012102319/17.

(120139789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

False Moustache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.247.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE PREMIER DU MOIS D'AOUT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée "FALSE MOUSTACHE S.A." ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 101.247,

constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C n°809 du 06.08.2004, page 38.813. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Me Jacques DELVAUX en date du 7 décembre 2004, publié au Mémorial C n°318 du 11.04.2005, page 15.261.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni Spasiano, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Riccardo Incani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Fabienne Perusini employée privée, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par des annonces insérées dans:

- le Luxemburger Wort du 16 Juillet 2012 et du 24 Juillet 2012,

- le Mémorial C numéro 1781 page 85442 du 16 Juillet 2012 et le Mémorial C numéro 1840 page 88285 du 24 Juillet 2012.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

Les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée transmises en date du 17 Juillet 2012.

III) Qu'il apparaît de cette liste de présence que 46.060 actions sur un montant total de 61.200 actions, représentant 75,26% du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;

2. Nomination du liquidateur dénommé «coPROcess S.A.» ayant son siège social au 11, Avenue de la Gare - L-1611 Luxembourg et détermination de ses pouvoirs relativement à la liquidation de la société;

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, la société dénommée «coPROcess S.A.» ayant son siège social au 11, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société. Il est responsable de ses obligations effectuées sur base des documents comptables.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des actionnaires.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

107113

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à EUR 750,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. SPASIANO, R. INCANI, F. PERUSINI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 août 2012. Relation: RED/2012/1050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 août 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012102240/69.

(120139862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.782.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.445.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 908 du 14 juin 2002.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012102259/14.

(120140330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Freighter Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 121.986.

L'an deux mil douze, le trente juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

la société CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social à L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8.916,

ici représentée par Maître Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique de la société FREIGHTER LEASING S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.986, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 février 2007, numéro 201, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 juillet 2007, numéro 1.337.

L'actionnaire unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'actionnaire unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Marc Sunnen, née le 17 avril 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la société en raisons des présentes est évalué approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aldwin Dekkers, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} août 2012. LAC / 2012 / 36726. Reçu 12.-e.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102239/51.

(120140500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

amp group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 170.732.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trente juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Joël BERNAT, graphiste, né à Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 1980, demeurant à D-54441 Kirf, 4a, Perlstrasse, (République Fédérale d'Allemagne); et

2) Monsieur Yves SCHALK, comptable, né à Luxembourg, le 24 avril 1973, demeurant à L-5415 Canach, 44, rue des Jardins.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "amp group", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de mandats d'administrateur, de directeur ou de dirigeant dans des sociétés cotées ou non cotées, organismes de placement collectif, professionnels du secteur financier et tout autre type de structure financière ou commerciale ainsi que la consultance financière, bancaire et comptable ou tout autre type de consultance liée aux organismes de placement collectif.

La Société a également pour objet le conseil en publicité et marketing, au sens le plus large, et le conseil en gestion de projets informatiques et de nouveaux médias, ainsi que l'achat et la vente de tout matériel y afférent.

La Société pourra effectuer toute opération commerciale, industrielle, mobilière et immobilière se rattachant directement ou pouvant favoriser le développement de son objet social. Elle pourra en outre prendre des participations dans d'autres sociétés.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Joël BERNAT, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Yves SCHALK, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
2. Monsieur Yves SCHALK, comptable, né à Luxembourg, le 24 avril 1973, demeurant à L-5415 Canach, 44, rue des Jardins, est nommé aux fonctions de gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BERNAT, Y. SCHALK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 août 2012. LAC/2012/36684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012101980/140.

(120140492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Intranor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.455.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire en date du 31 juillet 2012 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la Société:

* Maître Philippe Morales, avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg,

* Monsieur Andre Seidelsohn, administrateur de sociétés, demeurant au 3 Effinger str., CH-8002 Zurich, Suisse

* Madame Liudmila Murashova, administrateur de sociétés, demeurant Bakuninskaya Str.17/28, Moscou, Russie

- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

* Fiduciaire Benoy Kartheiser Management, S.à r.l., avec siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale qui sera tenue en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012102327/22.

(120139865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Foodimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2442 Luxembourg, 380, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 56.782.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102253/9.

(120139889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Fiberman S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.220.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012102246/10.

(120140125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Logix XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.629.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of July.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FREO Group Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.027 and having a share capital of three million six hundred eleven thousand seven hundred and forty euro (EUR 3,611,740.-),

here represented by Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Senningerberg on 20 July 2012.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Logix XV S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3 Neither permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single member or by members owning more than 75% of the share capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management, letting and/or leasing of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management, letting and/or leasing of immovable properties.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and bonds in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of

its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty six (12,600) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Company shares entitle their holder(s) to a fraction of the corporate assets and profits and shall carry the losses of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 No member shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its shares without first offering them for transfer to the other member(s).

6.4 Shares are freely transferable among members or, if there is no more than one member, to third parties.

If the Company has more than one member, the transfer of shares to non-members is subject to the prior unanimous approval of the general meeting of members.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.5 A member may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a member shall be submitted to the prior approval of the general meeting of members which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other member(s), or
- c) to a designated third party.

6.6 All or part of the shares of a member may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3. above.

6.7 All and any shares redeemed in accordance with clause 6.4. or 6.5. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8 A members' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requests.

6.9 The Company may redeem its own issued shares within the limits set forth by the Law, provided that it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be member(s). If several managers have been appointed they will constitute a board of managers composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any category A manager and any category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least two category A managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least two category A managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one category A manager and any one category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of members

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The sole member assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

12.2 Each member has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 Where there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than 75% of the share capital.

13.3 Notwithstanding article 13.2 above, the following decisions must be taken by unanimous vote of the members:

- a) any decision to dissolve and to liquidate the Company; and
- b) any change in the share capital of the Company.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Subject to clause 6.1 above, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or the general meeting of members; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.4 If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the members must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company in accordance with clause 6.1 above.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory dispositions

The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2012.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe to all the twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

All the one hundred and twelve thousand six hundred (12,600) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- a) Mr. Matthias LÜCKER, company director, born on 16 December 1968 in Darmstadt, Germany, with professional address at EBBC 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, manager of the category A;
- b) Mr. Erwan LE BERRE, company director, born on 17 November 1972 in Bourges, France, with professional address at EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, manager of the category A;
- c) Mr. Sebastian KLATT, company director, born on 4 August 1962 in Celle, Germany, with professional address at EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, manager of the category A; and

d) Mr. Robert FABER, private employee, born on 15 May 1964 in Luxembourg, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L1511 Luxembourg, manager of the category B.

Second resolution

The registered office of the Company is established at EBBC 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, , who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am dreiundzwanzigsten Tag des Monats Juli.

Ist vor uns, dem unterzeichneten Notar Maître Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

ERSCHIENEN:

die FREO Group Holding S. à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 6 D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 149.027 und mit einem Stammkapital in Höhe von drei Millionen sechshundertelftausendsiebenhundertvierzig Euro (EUR 3.611.740.-),

hier vertreten durch Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche in Senningerberg am 20. Juli 2012 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von dem Stellvertreter der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt aufzusetzen:

I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Firma. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Firma Logix XV S.à r.l. (die Gesellschaft) gegründet, welche der Luxemburger Gesetzgebung, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das Gesetz), sowie der gegenwärtigen Satzung (die Satzung) unterliegt.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einen Beschluss des Einzelgeschäftsführers oder, gegebenenfalls, des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz kann ebenfalls an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter verlegt werden, der auf die Art und Weise gefasst wird, wie er für Satzungsänderungen vorgesehen ist.

2.2 Falls der Einzelgeschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat entscheiden sollte, dass außergewöhnliche politische oder militärische Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Tätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung dieses Sitzes mit Personen im Ausland beeinträchtigen würden, kann der Sitz der Gesellschaft provisorisch ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Beendigung dieser anormalen Verhältnisse. Solche provisorischen Maßnahmen haben jedoch keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft die trotz einer provisorischen Sitzverlegung eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.

2.3 Ohne die vorherige Zustimmung des Einzelgesellschafters oder von Gesellschaftern, die mehr als 75% des Grundkapitals der Gesellschaft halten, darf weder eine dauerhafte Niederlassung, noch eine Zweigstelle im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Gegenstand.

3.1 Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Kapitalbeteiligungen in jeder Form an anderen Gesellschaften in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen. Insbesondere kann die Gesellschaft über Zeichnung, Kauf und Tausch oder sonst wie alle Aktien, Wertpapiere, Schuldverschreibungen, Anleihen, Depositenzertifikate oder andere Schuldtitel erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von gleich

welcher öffentlichen oder privaten Rechtspersönlichkeit ausgegeben werden. Sie kann an der Errichtung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht jeder Gesellschaft oder jedes Unternehmens teilnehmen. Außerdem kann sie in den Erwerb und in das Management eines Portfolios an Patenten oder anderen geistigen Eigentumsrechten gleich welcher Art oder jeden Ursprungs anlegen.

3.2 Insbesondere umfasst der Gegenstand der Gesellschaft den Erwerb, die Entwicklung, die Vermarktung, den Verkauf, das Management, die Vermietung und/oder die Verpachtung von unbeweglichem Eigentum im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Geschäfte in Bezug auf unbewegliches Eigentum, einschließlich des direkten oder indirekten Besitzes von Anteilswerten an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptgegenstand im Erwerb, in der Entwicklung, in der Vermarktung, dem Verkauf, dem Management, der Vermietung und/oder der Verpachtung von unbeweglichem Eigentum liegt.

3.3 Die Gesellschaft kann Geldmittel in jeder Form aufnehmen, außer über ein öffentliches Angebot. Die Gesellschaft kann mittels Privatanlage Aktien, Schuldverschreibungen und andere Wertpapiere ausgeben, die Verbindlichkeiten oder Kredite darstellen. Die Gesellschaft kann Geldmittel verleihen, einschließlich der Erträge aus Kreditverbindlichkeiten und/oder aus der Ausgabe von Schuldtiteln an ihre Zweigunternehmen, verbundene Gesellschaften oder an jede andere Gesellschaft. Sie kann Dritten ebenfalls Garantien gewähren und Bürgschaften leisten um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer Zweigunternehmen, verbundenen Gesellschaften oder jeder anderen Gesellschaft abzusichern. Außerdem kann die Gesellschaft ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder sonst wie Garantien bereitstellen.

3.4 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten im Bereich Handel, Industrie oder Finanzen ausführen, die ihr zur Erfüllung ihres Gegenstandes nützlich erscheinen.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

4.2 Die Gesellschaft kann aufgrund eines Todesfalles, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Begebenheiten, die ein oder mehrere Mitglieder beeinträchtigen, nicht aufgelöst werden.

II. Kapital - Gesellschaftanteile

Art. 5. Kapital.

5.1 Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) festgelegt, eingeteilt in (12.600) Namensanteile mit einem Nominalwert von je ein Euro (EUR 1.-); alle Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und vollständig eingezahlt.

5.2 Das Kapital der Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder, gegebenenfalls, durch die Hauptversammlung der Gesellschafter, der auf die Art und Weise wie für Satzungsänderungen gefasst wird, einmal oder mehrere Male erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1 Die Gesellschaftsanteile berechtigen ihre/n Inhaber zu einem Bruchteil des Vermögens und der Gewinne und tragen die Verluste der Gesellschaft in direktem Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile.

6.2 Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, da nur ein Inhaber je Gesellschaftsanteil zugelassen ist. Gemeinsame Inhaber haben eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft zu ernennen.

6.3 Kein Gesellschafter hat das Recht, seine Gesellschaftsanteile zu übertragen oder sonst wie darüber zu verfügen ohne sie zuerst zur Übertragung an den/die anderen Gesellschafter angeboten zu haben.

6.4 Die Gesellschaftsanteile sind zwischen Gesellschaftern oder, falls es nur einen Einzelgesellschafter gibt, an Dritte frei übertragbar.

Falls die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat, unterliegt die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Nicht-gesellschafter der vorherigen einstimmigen Einwilligung der Hauptversammlung der Gesellschafter.

Eine Gesellschaftsanteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn diese von der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des französischen code civil angezeigt, oder angenommen wird.

6.5 Ein Gesellschafter kann die Gesellschaft ersuchen, seine Gesellschaftsanteile ganz oder teilweise zurückzunehmen. Ein Rücknahmeantrag eines Gesellschafter wird der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung der Gesellschafter unterbreitet, die bestimmen kann, dass die Gesellschaftsanteile ganz oder teilweise übertragen werden an:

- a) die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes,
- b) an einen oder mehrere andere Gesellschafter, oder
- c) an eine bestimmte dritte Partei.

6.6 Die Gesellschaftsanteile eines Gesellschafter können ganz oder teilweise von der Gesellschaft zurückgenommen werden, falls diese Gesellschaftsanteile in Verletzung des vorgenannten Abschnitts 6.3. übertragen wurden.

6.7 Die gemäß den vorgenannten Abschnitten 6.4. oder 6.5. ganz oder teilweise zurückgenommenen Gesellschaftsanteile werden umgehend entwertet und alle ihre anhängenden Rechte gelöscht.

6.8 Ein Register der Gesellschafter wird gemäß den gesetzlichen Bestimmungen am Sitz der Gesellschaft geführt und kann von jedem Gesellschafter auf Anfrage eingesehen werden.

6.9 Die Gesellschaft kann ihre eigenen ausgegebenen Gesellschaftsanteile im Rahmen des Gesetzes zurücknehmen, vorausgesetzt, die Gesellschaft verfügt über ausreichende ausschüttbare Reserven oder sofern der Rückkauf aufgrund einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals basiert.

III. Management - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführungsrat.

7.1 Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, die durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden und die ihre Amtszeit festlegt. Der oder die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Falls mehrere Geschäftsführer ernannt werden, bilden sie einen Geschäftsführungsrat, der sich aus einem oder mehreren Geschäftsführern der Kategorie A und einem oder mehreren Geschäftsführern der Kategorie B zusammensetzt.

7.2 Die Geschäftsführer können ad nutum von ihrem Amt abberufen werden.

Art. 8. Vollmachten des Geschäftsführungsrats.

8.1 Alle Vollmachten, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch diese Satzung der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Einzelgeschäftsführers oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, des Geschäftsführungsrats, der alle Vollmachten besitzt um alle Handlungen und Geschäfte gemäß dem Geschäftsgegenstand auszuführen und zu genehmigen.

8.2 Besondere und begrenzte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten vom Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gemeinsam, an einen oder mehrere Vertreter übertragen werden, die keine Gesellschafter zu sein brauchen.

Art. 9. Verfahrensweise.

9.1 Der Geschäftsführungsrat tritt so oft wie es die Interessen der Gesellschaft verlangen oder auf Einberufung eines Geschäftsführers, am Ort der in den Einberufungsschreiben angegeben ist, zusammen.

9.2 Schriftliche Mitteilungen über eine Geschäftsführungsratssitzung ergehen mindestens drei Tage vor dem Tag der Sitzung an alle Geschäftsführer, außer in Dringlichkeitsfällen, bei denen die Art dieser Umstände im Einberufungsschreiben zur Geschäftsführungsratssitzung anzugeben ist.

9.3 Es ist kein Einberufungsschreiben erforderlich, wenn alle Geschäftsführungsratsmitglieder der Gesellschaft in der Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, vollständig über die Tagesordnung informiert worden zu sein. Es kann auf das Einberufungsschreiben mittels einer schriftlichen Einwilligung, sei es in Briefform, über Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail, seitens eines jedes Geschäftsführungsratsmitgliedes der Gesellschaft, verzichtet werden.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann in jeder Geschäftsführungsratssitzung handeln indem er einen anderen Geschäftsführer schriftlich zu seinem Vertreter bestellt.

9.5 Der Geschäftsführungsrat kann nur gültig beschließen und handeln, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder, zusammen mit mindestens zwei Geschäftsführern der Kategorie A, anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden wirksam von der Mehrheit der abgegebenen Stimmen, einschließlich von zwei Geschäftsführern der Kategorie A, gefasst. Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an allen Geschäftsführungsratssitzungen über Telefon oder Videokonferenz oder über andere, ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, die es allen Teilnehmern an der Sitzung ermöglichen, einander zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Sitzung durch eines der oben genannten Kommunikationsmittel ist einer persönlichen Teilnahme an einer Sitzung gleichzusetzen.

9.7 Zirkularbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterzeichnet werden, sind auf die gleiche Weise gültig und bindend wie Beschlüsse, die in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst werden. Solche Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren Abschriften eines identischen Beschlusses geleistet und per Brief oder Telefax übermittelt werden.

Art. 10. Vertretung. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der A Kategorie und eines Geschäftsführers der B Kategorie oder durch die einzelne oder gemeinsame Unterschrift aller vertretungsbefugten Personen, an die eine solche Zeichnungsvollmacht gemäß Abschnitt 8.2. dieser Satzung gültig übertragen wurde, rechtlich verpflichtet.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Aufgrund ihres Mandats tragen die Geschäftsführer keine persönliche Verantwortung in Bezug auf irgendwelche Verbindlichkeit, die sie im Namen der Gesellschaft gültig eingegangen sind, vorausgesetzt, dass eine solche Verbindlichkeit in Übereinstimmung mit dieser Satzung sowie den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes ist.

IV. Hauptversammlung der Gesellschafter

Art. 12. Vollmachten und Stimmrechte.

12.1 Der einzelne Gesellschafter übernimmt alle vom Gesetz an die Hauptversammlung der Gesellschafter übertragenen Vollmachten.

12.2 Jeder Gesellschafter besitzt Stimmrechte im Verhältnis zu den von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteilen.

12.3 Jeder Gesellschafter kann über eine schriftliche Prokura in Form von Brief, Telegramm, Telex, Faxmitteilung oder E-Mail eine andere Person oder Rechtspersönlichkeit dazu bestellen, ihn in den Hauptversammlungen zu vertreten.

Art. 13. Form - Beschlussfähige Anzahl - Mehrheit.

13.1 Wenn es nicht mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter gibt, können die Beschlüsse der Gesellschafter in Form eines Zirkularbeschlusses erfolgen; der Text wird schriftlich, sei es als Originalschrift oder per Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail, allen Gesellschaftern zugesandt. Die Gesellschafter geben ihre Stimme ab, indem sie den Zirkularbeschluss unterzeichnen. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Kopien eines identischen Beschlusses erscheinen und per Brief oder Telefax nachgewiesen werden.

13.2 Kollektivbeschlüsse sind nur gültig, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als 75% des Gesellschaftskapitals halten.

13.3 Ungeachtet des vorstehenden Abschnitts 13.2. müssen folgende Beschlüsse einstimmig von den Gesellschaftern gefasst werden:

- a) jeder Beschluss in Bezug auf die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft; und
- b) jede Änderung im Gesellschaftskapital.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt jedes Jahr am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

14.2 In Bezug auf das Ende des Geschäftsjahres werden jedes Jahr die Konten der Gesellschaft erstellt und der Geschäftsführer oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Geschäftsführungsrat, erstellt ein Inventar, das einen Hinweis auf die Aktiva und Passiva der Gesellschaft enthält.

14.3 Jeder Gesellschafter ist dazu berechtigt, das vorgenannte Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Gewinnverteilung.

15.1 Der in den Jahreskonten aufgeführte Bruttogewinn der Gesellschaft, nach Abzug der allgemeinen Kosten, Abschreibung und Auslagen, stellt den Nettogewinn dar. Ein Betrag von gleich fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis dass diese Rücklage einen Betrag von zehn Prozent (10%) des Nominalwerts des Grundkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

15.2 Gemäß vorstehendem Abschnitt 6.1. besitzt die Hauptversammlung der Gesellschafter die freie Handlungsvollmacht, um über den Überschuss zu verfügen. Insbesondere darf sie diesen Gewinn der Zahlung einer Dividende zuteilen oder ihn der Rücklage zuführen oder ihn vortragen.

15.3 Zwischendividenden dürfen jederzeit unter der Voraussetzung folgender Bedingungen ausgezahlt werden:

(i) ein Zwischenabschluss oder ein Inventar oder ein Bericht wird vom Geschäftsführer oder vom Geschäftsführungsrat erstellt;

(ii) dieser Zwischenabschluss, dieses Inventar oder dieser Bericht zeigt an, dass genügend Mittel für die Auszahlung zur Verfügung stehen; selbstverständlich darf der auszuschüttende Betrag die realisierten Gewinne seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der ausschüttbaren Rücklagen, nicht überschreiten, jedoch vermindert durch die vorgetragenen Verluste und Summen, die der gesetzlichen Rücklage zuzuführen sind;

(iii) der Beschluss, Zwischendividenden zu zahlen, wird vom Einzelgesellschafter oder von der Hauptversammlung der Gesellschafter gefasst; und

(iv) es wurde zugesichert, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht gefährdet sind.

15.4 Übersteigen die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den ausgeschütteten Betrag zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 16. Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, die keine Gesellschafter zu sein brauchen, und die durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder durch die Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, die ihre Vollmachten und Vergütung bestimmt. Falls im Beschluss des oder der Gesellschafter(s) oder vom Gesetz nichts anderes vorgesehen ist, besitzen die Liquidatoren die weitgehendsten Vollmachten für die Veräußerung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

16.2 Der Überschuss aus der Veräußerung der Vermögenswerte und nach der Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft wird gemäß vorstehendem Abschnitt 6.1. an den Gesellschafter ausgezahlt, oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, an die Gesellschafter im Verhältnis zur Anzahl der von diesen jeweils gehaltenen Gesellschaftsanteile.

VII. Allgemeine Bestimmungen

Es wird auf die Bestimmungen des Gesetzes in Bezug auf alle Angelegenheiten hingewiesen, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung enthalten sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Zahlung

Nachdem die Satzung somit festgelegt wurde, erklärt die erschienene Partei, wirksam vertreten, zwölftausendsechshundert (12.600) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von ein Euro (EUR 1.-) pro Anteil zu zeichnen.

Alle zwölftausendsechshundert (12.600) Geschäftsanteile wurden zu einhundert Prozent (100%) in Bar bezahlt, so dass der Betrag in Höhe von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, eine Bestätigung hierfür wurde dem unterzeichneten Notar ausgehändigt.

Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) betragen.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat ihr Alleingeschafter, welcher die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die folgenden Personen werden für einen unbestimmten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

- a) Herr Matthias LÜCKER, Direktor von Gesellschaften, geboren am 16. Dezember 1968 in Darmstadt, Deutschland, geschäftsansässig in EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Geschäftsführer der Kategorie A;
- b) Herr Erwan LE BERRE, Direktor von Gesellschaften, geboren am 17. November 1972 in Bourges, Frankreich, geschäftsansässig in EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Geschäftsführer der Kategorie A;
- c) Herr Sebastian KLATT, Direktor von Gesellschaften, geboren am 4. August 1962 in Celle, Deutschland, geschäftsansässig in EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Geschäftsführer der Kategorie A; und
- d) Herr Robert FABER, Privatangestellter, geboren am 15. Mai 1964 in Luxemburg, geschäftsansässig in 121, avenue de la Faïencerie, L1511 Luxemburg, Geschäftsführer der Kategorie B.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird in 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, errichtet.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde und dass auf Wunsch der erschienenen Partei im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Stadler-Tjan, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch le 27 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8924. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 27. Juli 2012.

Référence de publication: 2012100960/481.

(120138237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.

Fertifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 123.377.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 mai 2012

1. Monsieur Peter HRECHDAKIAN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. Monsieur Amine BECHARA a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. Madame Josée ALTMANN-FRIDERES a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. Monsieur Nicolas NIZET a été reconduit dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FERTIFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102245/21.

(120139836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Ficop Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 96.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102247/10.

(120139764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Anglo American Finland Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.390,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 163.186.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth day of November, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Anglo American Finland Holdings 2, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragançe, L-1255, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163186 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer on 22 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2601 of 26 October 2011.

The By-laws of the Company have been amended for the last time by notarial deed of 13 September 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2827 of 18 November 2011.

There appeared:

Anglo American Finland Holdings 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48 rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163185, (the Sole Shareholder),

duly represented by Sofia Da Chao, notarial assistant, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Conversion of the functional currency of the share capital of the Company from United States Dollars into Euro, it being understood that should the amount of the share capital be a decimal number after conversion, such amount will be rounded down to the nearest whole number and the excess amount will be allocated to the share premium account of the Company;

2. Conversion of the fifty thousand (50,000) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1), into a number of shares equal to the Company's share capital in Euro with each share having a nominal value of one Euro (EUR 1);

3. Conversion of all accounts in the books of the Company from United States Dollars into Euro;

4. Amendment of Article 6.1 of the by-laws of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the functional currency of the subscribed share capital of the Company from United States Dollar (USD) into Euro (EUR) at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at November 24, 2011 (i.e., USD 1 = EUR 0.7478) so that the share capital of the Company is now set at thirty-seven thousand, three hundred and ninety Euro (EUR 37,390) represented by thirty-seven thousand, three hundred and ninety (37,390) shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the fifty thousand (50,000) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1), into thirty-seven thousand, three hundred and ninety (37,390) shares with each share having a nominal value of one Euro (EUR 1). The Sole Shareholder acknowledges that, as a result thereof, the share capital of the Company is now set at thirty-seven thousand, three hundred and ninety Euro (EUR 37,390) represented by thirty-seven thousand, three hundred and ninety (37,390) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder finally resolves to convert all accounts in the books of the Company from United States Dollars into Euro.

Fourth resolution

In order to reflect the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and restate Article 6.1, which will henceforth read as follows:

"The Company's issued capital is set at thirty-seven thousand, three hundred and ninety Euro (EUR 37,390) represented by thirty-seven thousand, three hundred and ninety (37,390) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Anglo American Finland Holdings 2, une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.186 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 22 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2601 du 26 octobre 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 13 septembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2827 du 18 novembre 2011.

A comparu:

Anglo American Finland Holdings 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255, Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 163185, (l'Associé Unique),

Ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Conversion de la devise d'usage du capital social souscrit de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR), étant entendu que si le montant du capital social après conversion comprend des décimales, il sera arrondi au nombre entier inférieur et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

2. Conversion des cinquante mille (50.000) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (1,- USD) chacune en un nombre de parts sociales équivalant au capital social de la Société en EUR, chaque part sociale ayant par la suite une valeur nominale de un euro (1,- EUR);

3. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'euro en dollars américains;

4. Modification subséquente de l'article 6.1 des Statuts, afin de refléter les points qui précèdent; et

5. Divers.

III. l'associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé Unique décide de convertir la devise la devise d'usage du capital social souscrit de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR) au taux de change de la Banque Centrale Européenne applicable le 24 novembre 2011 (soit USD 1 = EUR 0,7478) de sorte que le montant du capital social de la Société est à présent fixé à trente sept mille trois cent quatre-vingt dix euros (EUR 37.390,-), représenté par trente sept mille trois cent quatre-vingt dix (37.390) parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé Unique décide de convertir les cinquante mille (50.000) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (1,- USD) chacune en trente sept mille trois cent quatre-vingt dix (37.390) parts sociales avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. L'Associé Unique prend acte que, à la suite de ce qui précède, le capital social de la Société est à présent fixé à trente sept mille trois cent quatre-vingt dix euros (EUR 37.390,-), représenté par trente sept mille trois cent quatre-vingt dix (37.390) parts sociales avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide enfin de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'euros en dollars américains.

Quatrième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à trente sept mille trois cent quatre-vingt dix euros (EUR 37.390,-), représenté par trente sept mille trois cent quatre-vingt dix (37.390) parts sociales avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16298. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102031/138.

(120139898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Profilo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.040.

—
DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 01 août 2012, enregistré à Redange/Attert, en date du 03 août 2012, Relation RED/2012/1051,

- que la dissolution anticipée de la société d'investissement à capital variable "PROFILO SICAV", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 162040, a été prononcée par l'actionnaire unique la société de droit italien dénommée BANCA PROFILO SPA, établi et ayant son siège social à 49, Corso Italia, 20122 Milano (Italy), avec effet immédiat,

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: Banque de Luxembourg, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 août 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012102522/18.

(120139739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Fincherry S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.874.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102249/10.

(120140166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

World Productions Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 170.666.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le treize juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur David SERERO, artiste, né à Brou sur Chantereine (France), le 22 avril 1981, demeurant à F-75116 Paris, 26, rue Vineuse,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 juin 2012.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «WORLD PRODUCTIONS GROUP».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'organisation, la production et le financement de spectacles vivants, films et albums audiovisuels; l'organisation, le conseil et la gestion de manifestations et d'événements dans les domaines artistiques et lyriques; la réalisation de visuels liés ou non aux manifestations ou aux événements artistiques; la location d'espaces pour événements artistiques et lyriques.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31.-) chacune.

Les actions sont au porteur, dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2013.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur David SERERO, préqualifié.

Ces actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur David SERERO, préqualifié.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «ADVISORY & CONSULTING», ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 160.540.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

4) Le siège de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2808. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 août 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012101935/175.

(120139250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 125.421.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of July,

Before Us, M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Zinc Holdings Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number MC-160163 and registered with the UK Companies House under number FC026491, whose registered office is at Ugland House, PO Box 309, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands,

M^e Jan MERCKX, lawyer, with professional address at 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated July 17, 2012; and

Barclays Aldersgate Investments Limited, a limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom and registered with the UK Companies House under number 02223073,

here represented by M^e Jan MERCKX, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal dated July 17, 2012.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.421, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 March 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 24 May 2007, number 961, page 46087. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned, dated 6 October 2011, published in the Mémorial on 5 December 2011, number 2975, page 142783.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend the object clause, so the Article 4 of the Articles will now read as follows:

" **Art. 4.** The company shall have as its business purposes (i) to hold, purchase, subscribe for or acquire in any other manner as well as to transfer participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, partnerships or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio and (ii) to raise funds, whether directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), on a loan or hybrid profit participating basis exclusively from professionals, its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and to lend them, directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings.

The company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings. In particular, but without prejudice to the foregoing limitations, the company is authorised to (i) issue debt or hybrid securities of any nature (public offerings excluded) and in any currency, (ii) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and (iii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets, property and rights to secure the payment of any amounts payable under any loan, bond, note, debenture or other debt or hybrid instrument issued by the company.

The company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

The company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises (including, without limitation, trusts to be established abroad).

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated in the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour de juillet;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Zinc Holdings Limited, une limited company constituée sous l'empire du droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-160163 et immatriculée auprès du UK Companies House sous le numéro FC026491, dont le siège social sis au Uglad House, PO Box 309, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands,

ici représentée par Maître Jan MERCKX, avocat, avec adresse professionnelle au 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2012; et

Barclays Aldersgate Investments Limited, une limited company constituée sous l'empire du droit de Royaume-Uni, dont le siège social sis au 1 Churchill Place, London E14 5HP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du UK Companies House sous le numéro 02223073,

ici représentée par Maître Jan MERCKX, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2012.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l. (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.421, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 Mars 2007, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 24 mai 2007, numéro 961, page 46087. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, le 6 octobre 2011, publié dans le Mémorial en date du 5 décembre 2011, numéro 2975, page 142783.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier la clause d'objet, ainsi l'Article 4 des Statuts sera rédigé comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objets de (i) de détenir, d'acheter, souscrire ou acquérir de toute autre manière ainsi que de transférer des participations ou valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et étrangères, des partenariats ou des «trusts», acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille et de (ii) lever des fonds directement ou indirectement (y compris, et ce sans limitation, à travers un «trust») par l'intermédiaire d'un emprunt ou d'un instrument hybride participant au profit exclusif de professionnels, de ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères et de les prêter, directement ou indirectement (y compris, et ce sans limitation, à travers un «trust»), exclusivement ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères.

La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière exclusivement à ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères. En particulier, mais sans préjudice des restrictions précédentes, la société est autorisée à (i) émettre des titres de dette ou des titres hybrides de toutes natures (des émissions publiques d'obligations étant exclues) et dans toutes les monnaies, (ii) prêter des fonds par tous les moyens y compris en accordant des crédits ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères et (iii) de nantir, hypothéquer ou créer d'autres sûretés sur ses actifs, propriétés et droits afin de garantir le paiement de toutes les sommes dues au titre de crédits, obligations, titres et autres instruments de dette ou instruments hybrides émis par la société.

La société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale (y compris, et ce sans limitation, les «trusts» à établir à l'étranger).

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. MERCKX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2012. LAC/2012/34325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012102045/128.

(120139706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Geosite S 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102260/10.

(120140338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Glendevon King Global Fund SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 152.497.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102262/11.

(120140509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

GRIKK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 127.577.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012102274/13.

(120139831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.
